



Changement de statut de étrange malade à salarié

Par **Mohammed Amine Benzina**, le **07/12/2017** à **23:32**

Bonjour

J'ai été malade d'un malade très grave et j'ai demandé un carte séjour pour soins en 2016 , et à été accepté pour une durée de 18mois que la date de validité c'est le 08/02/2018, l e 30/12/2016 le médecin m'autorise de travailler , alors depuis je suis en CDI avec une société de dépannage de chaudière.

J'ai présenté un changement de statut la préfecture et j'ai envoyé tous les documents que demande la préfecture , j'ai un accusé de réception le 14/10/2017 , et jusqu'à aujourd'hui j'ai pas de réponse, je suis peur que c'est y'a pas de réponse avant 08/02/2018 de perdre mon travail et ma CDI.